



Compte-rendu du Comité Social d'Administration du 27 mars 2023

Vers un dialogue social enfin apaisé ?

Comment allait se dérouler cette réunion du CSAL ?

La question était légitime. Au vu de ce qui s'était passé lors de la première réunion de cette nouvelle instance le 18 janvier, il y avait de fortes craintes à avoir quant à la tenue des débats.

En effet, le Directeur, ainsi que certains de ses collaborateurs directs, avaient eu une attitude déplorable, voire méprisante, vis à vis des représentants des personnels.

Pour éviter que cela ne se reproduise, l'intersyndicale a lu une déclaration liminaire appelant à un dialogue social de qualité et constructif.

Espérons que cela soit suivi d'effets.

Sur l'ordre du jour de ce CSAL en tant que tel, il ne s'agissait que de présentations, sans réels débats.

La première concernait le budget :

Pour les dépenses immobilières : en augmentation de 15,7%. Ce chiffre doit toutefois être relativisé. En effet, si l'on retire un rattrapage effectué sur les taxes foncières, cette augmentation se limite à 2,7% due aux seules dépenses d'énergie et de fluides.

Pour les dépenses métiers : en baisse de 2,7% grâce notamment aux frais d'affranchissement, aux frais de justice et aux frais d'impression-reprographie.

Pour les dépenses informatiques : en baisse de 32% qui s'explique par l'absence d'acquisition directe de PC portables par la DDFiP 54 qui sont pris en charge par la DG.

Enfin, pour les dépenses de fonctionnement courant, on constate une hausse de 58,7%, principalement sur des achats de matériels (bureaux neufs et 2 véhicules de service), mais aussi sur des dépenses de fournitures et prestations de services ainsi que sur des actions de formation.

Pour le budget 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement a été revue à la baisse par la DG à hauteur de 7,07%. Sauf que la DG n'avait apparemment pas anticipé la hausse des prix de l'énergie. Cela devrait être rectifié au cours de l'année. Ouf, on est sauvés.

Formation professionnelle :

Sur les e-formation, on constate toujours un taux important d'agents, quel que soit le grade, qui n'ont pas débuté la e-formation à laquelle ils sont inscrits.

Parfois les agents expliquent cela par un manque de temps. Cet argument, la Direction ne veut plus l'entendre. En effet, pour effectuer ces formations, chaque agent est en droit de poser une autorisation d'absence pour formation sur SIRHIUS. Apparemment, tous les chefs de service sont informés de cela. Pas évident que cela soit redescendu sur les agents ...

Depuis le mois d'octobre 2022, une nouvelle application de formation professionnelle, SEMAFOR, vient organiser les candidatures et les convocations des agents. Il faut que les agents se l'approprient.

Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) :

La synthèse nationale des concertations locales a été présentée.

Extraits (on n'invente rien, c'est la DG qui l'écrit) :

« Toutes les inter-régions relèvent une implication moindre », « on note toutefois un engouement plus soutenu des cadres supérieurs ».

Certains ont pu avoir le sentiment que le document était déjà écrit et qu'il ne s'agissait au final qu'une simple opération de communication. Tiens donc ...

Plus loin, on peut lire que « certaines orientations ont suscité de vives interrogations ou inquiétudes, telles que le développement du flex-office ou l'introduction d'une part variable. »

De nombreuses inquiétudes aussi concernant la réforme de la RGP, le contrôle fiscal, l'avenir des SIP. Est déploré également le peu de cas qui est fait concernant certaines missions : Dépenses de l'Etat, missions domaniales, activité bancaire ou encore l'audit.

Nous ne développerons pas ici les fortes attentes sur la question de l'informatique.

Sur le volet RH, est décrit un besoin de reconnaissance des agents et la revalorisation des rémunérations.

Besoin prégnant s'il en est : l'amélioration des conditions de vie au travail.

Concernant la politique de recrutement, le retour croissant à des contractuels est un facteur d'inquiétudes. D'où une attente forte en terme de GPEEC afin d'anticiper les départs en retraite et ainsi les volumes de promotions et recrutements nécessaires.

Il est enfin indiqué que la mesure de la performance ne doit pas se limiter à une quantification des gains de productivité et se faire au détriment des conditions de vie au travail et des missions.

Bref, de sacrés chantiers pour la DG. Espérons, là aussi, qu'elle sera un peu plus à l'écoute des agents.

SIP de Longwy :

Compte-tenu du manque pérenne d'effectif au sein de ce service (on pourrait dire sur ce site), un dispositif d'aide va être mis en place dans le cadre de la préparation de la campagne déclarative.

La saisie des 2042 sera confiée pour partie à des retraités réembauchés en tant qu'auxiliaires et un soutien de deux autres SIP pourra être demandé.

Pour l'accueil physique, deux agentes de l'EDR se rendront sur le site une journée par semaine.

Le SIP ne sera pas mobilisé sur le renfort au centre de contact (encore heureux).

La Division du recouvrement forcé exploitera les listes RSP (concernant cette Division, il a été précisé, qu'en raison d'une perte de certaines de ses missions, celle-ci viendra également en aide à d'autres services sous peu.)

Enfin, le poste d'adjoint A sera pourvu par un inspecteur stagiaire (externe) actuellement en formation initiale à l'ENFiP. Et un recrutement d'un contractuel de catégorie C est en cours.

Travaux Caserne Thiry : sans rentrer dans des détails techniques, le Président nous a indiqué que du béton va être coulé dans la chapelle du futur bâtiment 003.

Surcoût actuel de 10% (qui financera?). Retard estimé à 6 mois ... pour l'instant.

En résumé, pas de sujets épineux à l'ordre du jour de ce CSAL qui s'est déroulé dans une ambiance plutôt sereine. Enfin, dans une ambiance « normale », respectueuse de la parole de chacun des intervenants.

Pourvu que cela dure ... Nous le souhaitons vraiment.

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Résidence administrative :Grade :Echelon :Temps Partiel :

Adresse personnelle :

Bulletin à renvoyer par messagerie : cgt.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr



Déclaration liminaire CFDT-Solidaires-FO-CGT au CSAL DDFIP 54 du 27 mars 2023

M le Président,

Vous soumettez aujourd'hui à approbation le PV du CSAL du 18 janvier dernier. Lors de ce CSAL, M. TSCHENS avait été désigné secrétaire adjoint de séance. Comme il est de coutume, le secrétaire adjoint a fait parvenir le projet de PV aux représentants du personnel pour observations ou modifications éventuelles.

Vous avez retenu l'ensemble de celles-ci, sauf une.

Nous la rappelons ici : « *M. Berche lit un courrier de Solidaires Finances Publiques 54 à l'attention du Directeur Départemental au sujet de ce document d'orientations. M. X (représentant de la Direction), se tourne vers M. Y (représentant de la Direction), et lui susurre à l'oreille, « M. Z (ancien représentant syndical), sors de ce corps. » »*

Vous allez peut-être justifier ce refus en disant qu'il s'agissait là d'un non-événement, d'un détail.

Justement non, il ne s'agit pas d'un détail.

Car cette phrase malheureuse, prononcée par un AFIP A, est à l'image de l'attitude que vous adoptez par moment, vous M. le Président, mais aussi vos collaborateurs directs.

Cette réunion du CSAL a d'ailleurs été révélatrice des dérives constatées lors de réunions précédentes. Comme par exemple, lors du CHS-CT du 28 juin, lors duquel vous aviez ri suite aux propos liminaires tenus par un représentant du personnel, en l'occurrence M. CUNAT. Nous souhaitons d'ailleurs également que cela soit inscrit au PV, mais vous aviez rayé cette mention d'un trait de plume.

Avec la mise en place de cette nouvelle instance, nous avons cru, sans trop d'illusions, que nous allions partir sur des bases plus saines.

Or, il n'en a rien été.

Déjà, mais ce n'est pas nouveau, dès qu'un représentant du personnel exprimait quelque chose qui n'allait pas dans votre sens, vous l'interrompiez sèchement en lui disant qu'il ou elle, d'ailleurs plus souvent « elle » que « il », était dans la caricature et/ou dans l'exagération.

La caricature et/ou l'exagération sont d'ailleurs bien souvent vos seuls arguments à opposer aux représentants du personnel.

De plus à l'occasion de ce CSAL, vous avez, à plusieurs reprises, remis en cause les faits que relatait une nouvelle élue. Pourtant, celle-ci qui exerce ses fonctions dans le site concerné par le point à l'ordre du jour, était la plus à même de rapporter la réalité du terrain.

Par conséquent, nous, représentants du personnel appelons à ce que cela cesse. Nous appelons à un dialogue social de qualité et constructif.

Et cela commence par un respect mutuel de chacun de ses interlocuteurs.

Nous pouvons certes ne pas avoir le même avis sur certains sujets, cela est tout à fait normal. Mais la confrontation des idées doit se faire de manière sereine et courtoise.

La balle est désormais dans votre camp ...